



SAINT GEOIRE
EN VALDAINE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 23 octobre 2025 à 19 h 45

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 17 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Versoud salle de la « Cîme », sous la présidence de Monsieur Julien BOURRY, Maire,

PRESENTS : Julien BOURRY, Jocelyn BAZUS, Claude RIOCHE, Bernard COLLET-BEILLON, Gabrielle ROUX-SIBILON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHÉ, Carlos MARTINS, Mickaël BEL, Nadine ROUX, Nadine CHABOUD, Thomas CHABOUD, Lesley BURKE, Pierre BONNIN, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER.

POUVOIR : Jérôme NIVON a donné pouvoir à Dominique BARRAT

SECRETAIRE : Dominique BARRAT

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

La séance est ouverte à 19h47.

L'appel est effectué par le secrétaire de séance, monsieur Dominique BARRAT.

Madame Dominique GOVAERTS et Monsieur Pierre EYMERY arrivent à 19h49.

Madame Lesley arrive à 19h50.

Monsieur David BILLON-LAROUTE arrive à 19h52.

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire, Julien BOURRY demande si le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2025 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, il propose d'adopter le compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire, Julien BOURRY présente les informations diverses à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Le terrain St Paul à Saint Geoire en Valdaine et l'espace France services : le dossier est toujours en cours. A ce jour, les ABF ne donnent pas leur accord pour le projet présenté par la CAPV.
- Situation de la maternelle : une rencontre avec l'inspectrice de l'académie a eu lieu en Mairie pour échanger car le climat à l'école se dégrade. Monsieur le Maire, précise qu'il a également rencontré madame la Directrice de l'école maternelle qui lui a indiqué que la rentrée scolaire a été très difficile avec les enfants et à confirmer des relations difficiles avec les ATSEM.

- CMJ : les élections dans les écoles ont eu lieu le jeudi avant les vacances et tout s'est très bien passé. Nous sommes en attente du retour des dossiers des enfants élus. Le texte qui sera lu par les CMJ lors de la cérémonie du 11 novembre sera une chanson de Florent PAGNY.
- Budget des écoles : Nathalie BEAUFORT avait annoncé en conseil d'école du mois de juin 2025 à la maternelle que le budget des écoles par élèves augmenterait de 1€ (après la délibération). Le montant est de 24€ par élève (montant inchangé depuis de nombreuses années) et passerait à 25€ par élève à la date du 01/09/2025.
- Espace sans tabac : un groupe d'élus travaille sur ce dossier (David, Claude, Bernard, Jocelyn et Gabrielle) qui vont se rendre sur les différents lieux pour trouver la meilleure solution.
- Lettre municipale : monsieur Carlos MARTINS informe qu'elle sera chez l'imprimeur fin octobre et la livraison se fera vers le 8 novembre.
- Monsieur le Maire, répond à madame Nelly SANNER en l'informant que l'Arrêté préfectoral n° 97-5126 concernant les bruits de voisinage avec les plages horaires est disponible en Mairie pour consultation.
- Rencontre avec Pluralis : monsieur le Maire fait un retour de la rencontre qui a eu lieu et précise que le dossier du remboursement de la subvention est clos. La résidence autonomie ne doit rien rembourser. Monsieur le Maire a demandé à Pluralis l'autorisation de renommer la résidence autonomie. Ils doivent revenir vers nous pour la réponse. La résidence autonomie Nicole BRESTAZ, ainsi renommée, sera mis à l'honneur le samedi 13 décembre 2025 en accord avec la famille. Pour cela, une déclaration préalable sera effectuée par monsieur Bernard COLLET-BEILLON et les travaux concernant la réalisation de l'enseigne et la plaque seront gérés par monsieur Jocelyn BAZUS.

Monsieur le Maire présente les informations à l'ensemble du Conseil Municipal avec les manifestations à venir :

- Le 25/10/2025 : Trail Val'Oween à l'espace Versoud
- Le 26/10/2025 : Vide grenier du club de basket au gymnase
- Le 07/11/2025 : Animation à la résidence autonomie « accordéon » de 14h à 16h
- Le 03/11/2025 : Conseil d'école de Val'Joie à 18h00.
- Le 07/11/2025 : Réunion du calendrier des fêtes 2026 à la salle de la Cîme à 19h45
- Le 08/11/2025 : Assemblée Générale du club de pétanque dans la salle de réunion du gymnase à 10h
- Le 09/11/2025 : Boudins organisé par le club Rencontre à la salle du Père Marchand
- Le 11/11/2025 : à 10h45 commémoration – départ de la place André Chaize, puis descente au cimetière et remontée au monument devant la Mairie.
- Le 14/11/2025 : Conseil d'Ecole de la maternelle à 18h
- Le 15/11/2025 : à 8h30 à Paladru : Assemblée Générale Départementale du Souvenir Français
- Le 15/11 et 16/11/2025 : Foire aux vins organisé par le club de foot
- Le 20/11/2025 : Beaujolais du Club rencontre à Velanne
- Le 20/11/2025 : Conseil Municipale à la salle de la Cîme de l'Espace Versoud
- Le 21/11/2025 : Inauguration de l'extension de l'école à Montferrat
- Le 22/11/2025 : Remerciements du fun car à la salle de la forêt à 20h
- Le 13/12/2025 : Hommage à Nicole BRESTAZ à la Résidence Autonomie
- Le 03/01/2026 : Vœux du Maire à 18h00 à la salle de la Cîme de l'Espace Versoud

Monsieur le 1^{er} adjoint, Jocelyn BAZUS effectue un point sur les travaux réalisés sur la commune :

- Travaux de géothermie : le chauffage fonctionne et nous sommes en phase de fin de travaux.
- Travaux de voirie : Choché : les travaux sont en cours avec la pose des bordures et la réalisation des trottoirs.
- Travaux de voirie Demi-Lune : les travaux commenceront dès la fin des travaux réalisés à Choché.
- Travaux du changement de chaudière au gymnase : les travaux sont terminés, le chauffage fonctionne très bien, nous sommes en phase de réglage et de formation.
- Le plancher de la salle du Conseil Municipal : les travaux sont en cours de réalisation. Le plancher a été démonté.
- Les ombrières à la Martinette : ces travaux sont prévus sur l'année 2026, le planning précis va nous être transmis courant décembre 2025. Jocelyn BAZUS précise qu'il doit interroger TE38 afin de connaître l'impact du projet d'ombrières.

Monsieur le Maire, Julien BOURRY présente les informations concernant les ressources humaines à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Un agent en arrêt pour un accident du travail pendant 3 ans, est revenue le 9/10/2025 et a été positionnée avec la responsable de la restauration scolaire, à la gestion administrative de la restauration des 2 cantines. Cet agent va remplacer un agent qui part à la retraite le 01/02/2026.
- La semaine avant les vacances scolaires, 2 agents ont été absents pour cause de maladie.

Monsieur le Maire, Julien BOURRY, donne la parole à monsieur Dominique BARRAT. Il informe l'assemblée que les quilles se trouvant sur la route montant au col des Mille Martyrs au niveau de la chicane du Moulin sont cassées.

Monsieur le Maire souhaite qu'un travail soit effectué pour revoir cette chicane.

Madame Gabrielle ROUX-SIBILON fait un retour d'une administrée mécontente, habitant Plampalais sur les futurs travaux qui vont être réalisés sur ce secteur. Selon elle, les riverains n'ont eu aucune information sur cette réalisation de travaux. Monsieur le Maire demande à monsieur Bernard COLLET-BEILLON de se rendre chez cette administrée pour répondre à ses sollicitations.

II - POLE FINANCIER

Monsieur le Maire, Julien BOURRY, présente la première délibération en insistant que celle-ci est prise pour pallier éventuellement un manque de trésorerie. Vu la conjoncture actuelle, les subventions de l'Etat ne nous seront pas versées avant l'année prochaine. Le taux fixe est retenu. Les frais sont de 300€ et de 600€ si la commune ne se sert pas de la ligne de trésorerie.

➤ OBJET : AUTORISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune de Saint Géoire en Valdaine, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000.00 euros.

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie utilisable par tirages

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe annuel de 2.840%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus le 19 décembre 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	300€, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0.200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15H30 pour exécution en J+1.

	Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : d'ouvrir une ligne de trésorerie de 300 000 Euros auprès de la Banque Postale.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour des crédits supplémentaires :

D E P E N S E S			
Fonctionnement		Ouvert	Réduit
<i>Chap. 011 – Charges à caractère général</i>		500,00 €	
627	Services Bancaires et assimilés	500,00 €	
<i>Chap. 66 – Charges Financières</i>		4 500,00 €	
6618	Intérêts des autres dettes	4 500,00 €	
TOTAL SECTION DEPENSES		5 000,00 €	

R E C E T T E S

Fonctionnement	Ouvert	Réduit
<i>Chap. 74 – Dotations et participations</i>	5 000,00 €	
741121 Dotation de Solidarité Rurale	5 000,00 €	
TOTAL SECTION RECETTES	5 000,00 €	

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2019 A 2021 POUR UN MONTANT DE 456.50 EUROS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de SAINT GEOIRE EN VALDAINE.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue principalement du périscolaire.

Monsieur le Maire, sur proposition du comptable et responsable du SGC de Voiron par courrier explicatif du 7/02/2025 informe que le montant total des créances irrécouvrables s'élève à 456.50€,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'approuver l'admission en non-valeur la liste des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par le comptable public :
 - exercice 2019, Titres 261, 311, 312 et 313 montant total **258.95 €** ;
 - exercice 2020, Titre 311 montant **13.40 €** ;
 - exercice 2021, Titres 32, 33, 95, 144 et 202 montant total : **184.15 €**.
- **DIT** que ces créances de **456,50 €** seront inscrites au compte budgétaire 6541.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UNE FORMATION BNSSA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la sécurité des baignades et des activités nautiques est l'une des priorités pour notre commune,

Considérant la demande de Madame Emma CONA, résidant à Saint Geoire en Valdaine, pour bénéficier d'un financement pour sa formation BNSSA,

Considérant l'importance de former des sauveteurs pour garantir la sécurité de nos usagers lors de l'ouverture de notre piscine municipale en période estivale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser Monsieur le maire à signer une convention avec Madame Emma CONA pour le financement de sa formation BNSSA.

De prévoir le budget nécessaire pour cette formation, a imputé sur le budget de l'année à venir.

De préciser que cette aide est conditionnée à l'obtention du diplôme par l'administré et à un engagement de sa part à assurer des missions de sécurité lors des 3 prochaines saisons estivales pour l'ouverture de la piscine municipale.

Le remboursement de cette aide sera réclamé à proportion des périodes non-réalisées.

La présente délibération sera notifiée à l'administré et diffusée conformément aux règles de publicité.

Décision : adoptée à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS : Mise en sécurité des bâtiments publics : changement des systèmes d'accès et alarmes incendie**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours « Petites Communes ».

La commune de St Geoire en Valdaine souhaite remplacer les alarmes incendies dont les systèmes sont devenus obsolètes et vieillissants par du matériel permettant de sécuriser les biens et les personnes par du matériel plus performant. Les installations étant anciennes (plus de 20 ans pour certaines), il est plus judicieux de les remplacer par du matériel neuf que de remplacer les connecteurs, sirènes, batteries, détecteurs, déclencheurs, etc.

Il en est de même pour le contrôle d'accès des bâtiments publics. Le système est en place, lui aussi, depuis environ 20 ans. La salle des fêtes, les écoles et restaurants scolaires, la mairie, le centre de loisirs et la salle polyvalente sont dotés de ce contrôle d'accès par badge. Le pilotage se fait en Mairie avec un logiciel ancien et obsolète et ne permet plus, aujourd'hui, d'une utilisation satisfaisante.

En procédant à sa réinstallation complète au niveau des bâtiments publics déjà équipés, les locaux techniques seront eux aussi équipés par un contrôle d'accès.

Les travaux sont prévus sur le dernier trimestre de l'année 2025.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

Nature des dépenses	Montant HT de la dépenses	Montant HT éligible	Nature des recettes	Montant	Taux
Alarme incendie : Mairie	3 575,00 €	715,00 €	Département de l'Isère		
Alarme incendie : Ecole Primaire	2 293,00 €	418,00 €	Etat		
Alarme incendie : Salle Les Vallons	2 343,00 €	468,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes		
Alarme incendie : Salle Polyvalente (espace versoud)	2 600,00 €	725,00 €			
Sous-Total Alarme incendie	10 811,00 €	2 326,00 €			
Contrôle d'accès : Centre de loisirs	1 050,00 €	750,00 €			
Contrôle d'accès : Ecole maternelle	1 050,00 €	750,00 €			
Contrôle d'accès : Salle polyvalente	1 900,00 €	1 250,00 €			

Contrôle d'accès : Local technique	3 250,00 €	1 650,00 €			
Contrôle d'accès : Espace Versoud « La Forêt »	2 000,00 €	1 350,00 €	Total subventions	0 €	
Contrôle d'accès : Ecole Primaire	2 100,00 €	1 400,00 €	Reste à charge de la commune	10 776 €	
Contrôle d'accès : Mairie (logiciel)	3 000,00 €	1 300,00 €	FdC Petites Communes	5 388 €	50,00%
Sous-Total Contrôle d'accès	14 350,00 €	8 450,00 €	Autofinancement commune (⚠ 20 % minimum du coût total HT)	5 388 €	50,00%
TOTAUX	25 161,00 €	10 776 €	TOTAL RECETTES	10 776 €	100 %

Le conseil municipal,

DIT que les crédits budgétaires sont prévus en section d'investissement au compte 2131 (opération 44 : bâtiment Mairie),

APPROUVE le projet relatif à la mise en sécurité des bâtiments publics,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le Pays Voironnais dans le cadre de la demande de Fonds de Concours « Petites Communes » pour un montant de **5 388,00 €**,

Décision : 18 voix POUR et 1 ABSTENTION

A la suite de la dernière délibération, messieurs David BILLON-LAROUTE et Jocelyn BAZUS vont se rencontrer pour revoir les devis concernant l'alarme incendie.

III – POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du 07 octobre 2025

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Anthony Mahé.

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Dominique Barrat, Pierre Eymery.

EXCUSE : Jocelyn Bazus, Anthony MAHE.

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 038 386 25 20024 – Récépissé le 8 avril 2025

Date extrême : 8 juin 2025

Demandeur : Sas Sintégra pour le compte de Martine FAUX-GIRARD

Adresse du terrain : La Lambertière

Objet : division du terrain en un lotissement de 6 ou 7 lots en vue de la construction de maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 205

Zonage : As et Ub

➔ **Opération non réalisable : arrêté du 19/06/2025**

CUb 038 386 25 20031 – Récépissé le 8 mai 2025

Date extrême : 8 juillet 2025

Demandeur : Franck FAUCHON

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : rénovation d'une bâisse

Section (s) / Parcelle (s) : AM 76

Zonage : A, Ua et Uaa

↳ **Opération réalisable : arrêté du 11/07/2025**

CUb 038 386 25 20036 – Récépissé le 12 juin 2025

Date extrême : 12 août 2025

Demandeur : Me Alexandre BAVOUX

Adresse du terrain : route de Plampalais

Objet : détachement d'un terrain à bâtir destiné à la vente pour construction d'une maison individuelle.

Le surplus sera divisé en 4 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AE 104 – AE 124

Zonage : Uba et Ubb2

↳ **Opération non réalisable : arrêté du 11/08/2025**

CUb 038 386 25 20044 – Récépissé le 26 juin 2025

Date extrême : 26 août 2025

Demandeur : ANRPRS

Adresse du terrain : voie de Cotagon

Objet : construction d'un bâtiment de plain-pied pour hébergement de personnes en situation de handicap

Section (s) / Parcelle (s) : AC 202 – AC 205 – AC 206 – AC 207 – AC 208

Zonage : Ape, Apea, Npe, Uhpe, AUpe, Apeb1, Ab1, Uh1peb1, Apeb3, Apeb2, Nhpeb1, A, Nhpe.

↳ **Opération non réalisable : arrêté du 25/08/2025**

CUb 038 386 25 20063 – Récépissé le 1^{er} octobre 2025

Date extrême : 1^{er} décembre 2025

Demandeur : Patrick CHARRETON

Adresse du terrain : route de Velanne

Objet : Constructibilité d'une parcelle en vue de vendre

Section (s) / Parcelle (s) : AW 165 – AW 167 – AW 168

Zonage : Uba

↳ **Instruction CAPV et réseaux en cours**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 25 20029 – Récépissé le 25 mars 2025

Date extrême : 25 mai 2025

Demandeur : Emilie BECQUET pour le compte de M. Jean VACHIER

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : installation d'une pompe à chaleur installée en façade

Section (s) / Parcelle (s) : AM 121

Zonage : Uab1 – Uab2

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 28/04/2025**

↳ **Pièces complémentaires déposées le 02/07/2025**

↳ **Instruction ABF suite au dépôt des pièces complémentaires : avis défavorable du 18/08/2025**

↳ **Arrêté de refus du 21/08/2025**

DP 038 386 25 20055 – Récépissé le 04 juin 2025

Date extrême : 04 juillet 2025

Demandeur : STAVINGA Rory et Aurélie

Adresse du terrain : 351 route des Blacons de la Valdaine 2

Objet : Modification de la hauteur du mur réflecteur.

Section (s) / Parcelle (s) : AL 526

Zonage : Ubb2

↳ **Arrêté favorable du 03/07/2025**

DP 038 386 25 20059 – Récépissé le 30 juin 2025

Date extrême : 30 juillet 2025

Demandeur : BOUSSARIE Patrick

Adresse du terrain : 19 montée des 3 Pierres

Objet : Réfection toiture suite aux infiltrations lors de pluies.

Section (s) / Parcelle (s) : AM 259

Zonage : Uab2

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 04/07/2025**

↳ **Pièces complémentaires déposées le 28/08/2025**

↳ **instruction ABF suite au dépôt des pièces complémentaires : avis favorable du 05/09/2025 avec prescriptions**

↳ **Arrêté favorable avec prescriptions du 01/10/2025**

DP 038 386 25 20061 – Récépissé le 3 juillet 2025

Date extrême : 3 septembre 2025

Demandeur : Stéphane PHILIPP – Lucas BEAUTRU

Adresse du terrain : 197 rue du Souvenir Français

Objet : Réfection de toiture – Changement des ouvertures (fenêtres, portes et fenêtres de toit) – aménagement de l'existant sans création de surface de 4 logements sans place de parking affecté.

Section (s) / Parcelle (s) : AM 142

Zonage : Uab2

↳ **Instruction ABF : avis favorable du 07/07/2025 avec prescriptions**

↳ **Arrêté défavorable du 08/08/2025 : le projet ne prévoit pas la création de place de stationnement en dehors des emprises publiques et des voies pour chacun des logements (article Ua12 du PLU)**

DP 038 386 25 20062 – Récépissé le 3 juillet 2025

Date extrême : 3 septembre 2025

Demandeur : Emilie BECQUET

Adresse du terrain : 534 route du Bourg

Objet : Changement de l'ensemble des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AM 121

Zonage : Uab2

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 07/07/2025**

↳ **Pièces complémentaires déposées le 01/08/2025**

↳ **Instruction ABF suite au dépôt des pièces complémentaires : avis favorable du 28/08/2025 avec prescriptions**

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025 avec prescriptions**

DP 038 386 25 20063 – Récépissé le 4 juillet 2025

Date extrême : 4 septembre 2025

Demandeur : Jérémy MEYER – Simone COSTA

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : Réfection de la toiture – Changement de menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AM 57

Zonage : Uab4

↳ **Instruction ABF : avis favorable du 07/07/2025 avec prescriptions**

↳ **Arrêté favorable du 12/08/2025 avec prescriptions**

DP 038 386 25 20064 – Récépissé le 8 juillet 2025

Date extrême : 8 septembre 2025

Demandeur : Yoann OLTRA

Adresse du terrain : Lotissement « Les Hauts de la Fallanchère II »

Objet : Installation d'un abri de jardin

Section (s) / Parcelle (s) : AW 414

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF**

↳ **Arrêté favorable du 08/08/2025**

DP 038 386 25 20065 – Récépissé le 14 juillet 2025

Date extrême : 14 septembre 2025

Demandeur : Jérôme PIERREMONT

Adresse du terrain : 601 route du Roulet

Objet : Création d'une ouverture – Changement des volets roulants et menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AS 101

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 18/07/2025**

↳ **Pièces complémentaires déposées le 10/08/2025**

↳ **Instruction ABF suite au dépôt des pièces complémentaires : avis défavorable du 25/08/2025**

↳ **Arrêté de refus du 06/10/2025**

DP 038 386 25 20066 – Récépissé le 17 juillet 2025

Demandeur : Ludovic OLIVEIRA – Julia TAVELLA

Adresse du terrain : 197 rue du Souvenir Français

Objet : Réhabilitation total en 4 à 5 logements

Section (s) / Parcelle (s) : AM 142

Zonage : Uaa – Uab1

↳ **Instruction ABF : avis défavorable du 25/07/2025**

↳ **Arrêté de refus du 08/08/2025 : le projet ne prévoit pas la création de place de stationnement en dehors des emprises publiques et des voies pour chacun des logements (article Ua12 du PLU) et refus de l'ABF sur les matériaux employés dans le cadre de la rénovation (menuiseries en PVC, volets roulants, couleurs des menuiseries, tuiles Delta 10)**

Date extrême : 17 septembre 2025

DP 038 386 25 20067 – Récépissé le 22 juillet 2025

Demandeur : Keith DICKSON

Adresse du terrain : 101 impasse des Vignes

Objet : Installation de 18 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AS 409

Zonage : As – Ubb1

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF, néanmoins pour qu'il s'intègre dans le paysage, l'ABF émet des recommandations**

↳ **Arrêté favorable du 08/08/2025 qui tient compte des recommandations émises par l'ABF quant à la disposition des panneaux en toiture**

Date extrême : 22 septembre 2025

DP 038 386 25 20068 – Récépissé le 22 juillet 2025

Date extrême : 22 septembre 2025

Demandeur : Franck FAUCHON

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : Changement des menuiseries et aménagement intérieur

Section (s) / Parcelle (s) : AM 76

Zonage : A – Uaa

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 25/07/2025**

↳ **Pièces complémentaires déposées le 12/08/2025**

↳ **Instruction ABF suite au dépôt des pièces complémentaires : avis défavorable du 06/10/2025**

↳ **Avis défavorable de l'ABF et de la commission**

DP 038 386 25 20069 – Récépissé le 23 juillet 2025

Date extrême : 23 août 2025

Demandeur : Rey ALLAN

Adresse du terrain : 401 voie de Basset

Objet : Installation de 6 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AP 244

Zonage : Nh

↳ **Arrêté favorable du 08/08/2025**

DP 038 386 25 20070 – Récépissé le 28 juillet 2025

Date extrême : 28 août 2025

Demandeur : Loïc GUENAN

Adresse du terrain : 1800 route des Mille Martyrs

Objet : Installation d'une marquise sur la porte d'entrée

Section (s) / Parcelle (s) : AK 9

Zonage : Uba – Ubb1

↳ **Arrêté favorable du 12/08/2025**

DP 038 386 25 20071 – Récépissé le 29 juillet 2025

Date extrême : 29 août 2025

Demandeur : Jean-Claude ROUX

Adresse du terrain : 211 route de la Pâle

Objet : Installation d'une clôture : palissade + portail

Section (s) / Parcelle (s) : AI 35 – AI 151

Zonage : Nh

↳ **Arrêté favorable du 12/08/2025**

DP 038 386 25 20072 – Récépissé le 31 juillet 2025*Date extrême : 30 septembre 2025*

Demandeur : Jean-Sébastien POUSSÉ

Adresse du terrain : 171 route des Mille Martyrs

Objet : Reconstruction d'un auvent existant attenant à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AL 386

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : avis favorable du 18/08/2025 avec prescriptions**↳ **Arrêté favorable du 25/08/2025 qui tient compte des prescriptions émises par l'ABF****DP 038 386 25 20073 – Récépissé le 5 août 2025***Date extrême : 5 septembre 2025*

Demandeur : Roland BONNET

Adresse du terrain : 810 voie des Communaux

Objet : Pose d'un brise-vue en lame PVC de couleur verte

Section (s) / Parcelle (s) : AB 213

Zonage : Nh

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025****DP 038 386 25 20074 – Récépissé le 14 août 2025***Date extrême : 14 septembre 2025*

Demandeur : Leslie PARISOT – Juliette FEBVAY

Adresse du terrain : 99 route du Fournet

Objet : Transformation d'une fenêtre en baie-vitrée au rez-de-chaussée et création d'une ouverture à l'étage

Section (s) / Parcelle (s) : AL 99

Zonage : Nh

↳ **Demande de pièces complémentaires du 25/08/2025 : précision sur la façade concernée par le projet ainsi que le matériau et le coloris employé**↳ **Pièces complémentaires déposées le 31/08/2025**↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025****DP 038 386 25 20075 – Récépissé le 29 août 2025***Date extrême : 29 octobre 2025*

Demandeur : Théo PERROTIN

Adresse du terrain : 197 rue du Souvenir Français

Objet : Refonte d'un escalier pour avoir accès au bâtiment – Crédation d'une place de stationnement

Section (s) / Parcelle (s) : AM 142

Zonage : Uaa – Uab1

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 05/09/2025****DP 038 386 25 20076 – Récépissé le 31 août 2025***Date extrême : 1^{er} octobre 2025*

Demandeur : Loïc GUENAN

Adresse du terrain : 1800 route des Mille Martyrs

Objet : Rénovation en lasure des volets et menuiseries : changement de coloris (vert foncé au lieu du marron)

Section (s) / Parcelle (s) : AK 9

Zonage : Nh

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025****DP 038 386 25 20077 – Récépissé le 1^{er} septembre 2025***Date extrême : 1^{er} octobre 2025*

Demandeur : Patrick FABIANI

Adresse du terrain : 920 route de Cormérieu

Objet : Crédation d'un abri voiture démontable

Section (s) / Parcelle (s) : AO 212 – AO 213 – AO 215

Zonage : Nhb2

↳ **Arrêté défavorable du 01/10/2025 : emprise au sol autorisée jusqu'à 10 % sans dépasser 100 m² >> surface actuelle de l'habitation et de ses annexes non connues****DP 038 386 25 20078 – Récépissé le 1^{er} septembre 2025***Date extrême : 1^{er} novembre 2025*

Demandeur : José DOS SANTOS

Adresse du terrain : 469 route des Rieux

Objet : Changement des menuiseries – Suppression des volets bois – Installation de volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AS 346

Zonage : Ub et Uba

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF, néanmoins pour qu'il s'intègre dans le paysage, l'ABF émet des recommandations**

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025 qui tient compte des recommandations émises par l'ABF**

DP 038 386 25 20079 – Récépissé le 4 septembre 2025

Date extrême : 4 novembre 2025

Demandeur : Management Conseils Invest

Adresse du terrain : 400 route de St Sulpice

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 86

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF, néanmoins pour qu'il s'intègre dans le paysage, l'ABF émet des recommandations**

↳ **Arrêté défavorable du 01/10/2025 qui tient compte des recommandations émises par l'ABF >> le projet devra être revu pour qu'il s'intègre à la toiture et à l'environnement**

Nouvelle demande

DP 038 386 25 20080 – Récépissé le 9 septembre 2025

Date extrême : 9 novembre 2025

Demandeur : Théo PERROTIN

Adresse du terrain : 197 rue du Souvenir Français

Objet : Changement des menuiseries – Ajout de volets roulants – Conservation des volets battants qui seront restaurés

Section (s) / Parcelle (s) : AW 275

Zonage : Uaa – Uab1

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 15/09/2025**

↳ **Dépôt des pièces complémentaires le 05/10/2025**

↳ **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires du 15/09/2025**

↳ **Instruction ABF en cours suite au dépôt des pièces complémentaires**

DP 038 386 25 20081 – Récépissé le 9 septembre 2025

Date extrême : 9 novembre 2025

Demandeur : ECONHOME SAS

Adresse du terrain : 830 route de Plampalais

Objet : Installation de 12 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AE 100

Zonage : Ua

↳ **Instruction ABF : avis favorable du 15/09/2025 assorti de recommandations**

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025 qui tient compte des recommandations émises par l'ABF >> les panneaux seront de teinte sombre mate et de type monocristallin**

DP 038 386 25 20082 – Récépissé le 10 septembre 2025

Date extrême : 10 novembre 2025

Demandeur : Martine BENISTAND-HECTOR

Adresse du terrain : 44 rue de Verdun

Objet : Régularisation de travaux déjà réalisés : Transformation d'une cave en chambre

Section (s) / Parcelle (s) : AM 151

Zonage : Uab1 – Uab2

↳ **Instruction ABF : avis favorable du 30/09/2025**

↳ **Avis favorable de l'ABF et de la commission**

DP 038 386 25 20083 – Récépissé le 12 septembre 2025

Date extrême : 12 octobre 2025

Demandeur : BETHEL ENERGIE

Adresse du terrain : 560 route de Grosset

Objet : Installation de 7 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AD 75

Zonage : Nh – Nhb1

↳ **Arrêté de refus du 01/10/2025 >> dossier qui fait doublon avec la DP 038 386 25 20086**

DP 038 386 25 20084 – Récépissé le 12 septembre 2025

Date extrême : 12 novembre 2025

Demandeur : Richard LEWIS

Adresse du terrain : 370 impasse de la Motte Castrale

Objet : Remplacement du portail et des piliers en bois par un portail en aluminium et des poteaux en béton

Section (s) / Parcelle (s) : AW 240

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF (avis du 24/09/2025)**

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025**

DP 038 386 25 20085 – Récépissé le 22 septembre 2025

Date extrême : 22 octobre 2025

Demandeur : Eric JOUVET

Adresse du terrain : 231 route des Balcons de la Valdaine

Objet : Agrandissement de la terrasse

Section (s) / Parcelle (s) : AL 462

Zonage : Uba - Ubb2

↳ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 25 20086 – Récépissé le 23 septembre 2025

Date extrême : 23 octobre 2025

Demandeur : Guillaume BERARD – Sophie JALLUD

Adresse du terrain : 560 route de Grosset

Objet : Installation de 7 panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AD 75

Zonage : Nh – Nhb1

↳ **Arrêté favorable du 01/10/2025**

DP 038 386 25 20087 – Récépissé le 28 septembre 2025

Date extrême : 28 novembre 2025

Demandeur : Théo PERROTIN

Adresse du terrain : 197 rue du Souvenir Français

Objet : Réfection de la toiture – Pose de deux fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AM 142

Zonage : Uaa – Uab1

↳ **Instruction ABF en cours**

↳ **Demande de pièces complémentaires du 01/10/2025**

DP 038 386 25 20088 – Récépissé le 29 septembre 2025

Date extrême : 29 octobre 2025

Demandeur : Jocelyn BAZUS

Adresse du terrain : 299 route des Brosses

Objet : Changement des volets bois type dauphinois à l'identique (même matériau, même coloris : chêne clair)

Section (s) / Parcelle (s) : AO 198

Zonage : Nhb1

↳ **Avis favorable de la commission**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 25 20003 – récépissé le 26 février 2025

Date extrême : 26 avril 2025

Demandeur : Matthieu CORADIN

Adresse du terrain : route du Paris

Objet : construction d'un garage non accolé à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AL 567

Zonage : Ub

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux**
- ↳ **Demande de pièces complémentaires formulée par la CAPV en date du 25/03/2025**
- ↳ **Pièces complémentaires déposées le 12/06/2025**
- ↳ **Arrêté favorable du 08/08/2025**

PC 038 386 23 20011-M01 – récépissé le 9 avril /2025

Date extrême : 9 juillet 2025

Demandeur : GAEC des Fayeux

Adresse du terrain : voie des Fayeux

Objet : modification sur le hangar de stockage-fourrage : ajout d'un appentis, fermeture des façades par bardage bois + muret béton banché

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197 – AX 203

Zonage : A, Ab2 et Aa

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux**

- ↳ **Arrêté favorable du 01/08/2025**

PC 038 386 22 20011-M01 – récépissé le 23 mai 2025

Date extrême : 23 juillet 2025

Demandeur : François BORIE

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine II – Lotissement Les Hauts de Champ Morel

Objet : changement des bandeaux de rives et sous-pentes en bois par du PVC

Section (s) / Parcelle (s) : AL 574

Zonage : Ub

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux**

- ↳ **Arrêté favorable du 01/08/2025**

Nouvelle demande

PC 038 386 18 20006-M02 – récépissé le 3 juillet 2025

Date extrême : 3 octobre 2025

Demandeur : Abdelhakim BENTARA

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : Crédation d'une terrasse, d'un vide-sanitaire et d'un escalier pour la maison. Changement de la position de la porte et de la fenêtre du garage

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub – Ubb1

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux**

- ↳ **Instruction ABF : projet non soumis à l'accord de l'ABF (avis du 11/07/2025)**

- ↳ **Arrêté favorable du 03/10/2025**

PC 038 386 25 20004 – récépissé le 28 juillet 2025

Date extrême : 28 octobre 2025

Demandeur : Habitat Concept construction (pour le compte de M. et Mme Michel GEOFFROY)

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : Construction d'une maison individuelle de plain-pied avec garage attenant

Section (s) / Parcelle (s) : AV 134

Zonage : Ne – Nea – Neb1

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux en cours**

- ↳ **Demande de pièces complémentaires formulée par la CAPV en date du 28/08/2025**

PC 038 386 25 20005 – récépissé le 20 août 2025

Date extrême : 20 novembre 2025

Demandeur : Wylan KHELAIFIA

Adresse du terrain : Lotissement Les Hauts de la Fallanchère

Objet : Construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 417

Zonage : Ub – Ubb1

- ↳ **Instruction CAPV et réseaux en cours**

- ↳ **Demande de pièces complémentaires formulée par la CAPV en date du 18/09/2025**

PC 038 386 25 20006 – récépissé le 7 octobre 2025

Date extrême : 7 décembre 2025

Demandeur : Christophe MARTOT

Adresse du terrain : 301 route de Grosset

Objet : Crédation d'une terrasse semi-couverte avec un escalier d'accès

Section (s) / Parcelle (s) : AD 359

PROCHAINES COMMISSIONS

- Mardi 4 novembre 2025
- Mardi 9 décembre 2025

Monsieur Bernard COLLET-BEILLON prend la parole pour informer l'Assemblée que la destruction de la piscine chez un administré est achevée (décision de justice).

IV - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Néant.

V - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Madame Dominique GOVAERTS a assisté à une réunion du SMMAG. Le point intéressant est que le SMMAG a repris la topologie du territoire. Cela sera bénéfique pour le bassin de vie.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h13.